

Veille sur la diversité, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations dans les procédures de gestion des ressources humaines

N°112 – Juillet/Août 2024

Mon administration s'engage pour
la diversité et l'égalité



VEILLE SUR LA DIVERSITE, L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES PROCEDURES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Vous trouverez ci-dessous un produit de veille mensuel sur la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans les procédures de gestion des ressources humaines, réalisé par le CRDM à la demande de la DRH. Destinée aux agents du réseau des référents diversité, cette veille est également à la disposition de tous.

Ce produit récapitule l'actualité juridique et documentaire relative à ce thème. Les informations sont classées selon les 25 critères de discrimination et les thématiques des groupes de travail mis en place par le comité stratégique présidé par le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, le 16 janvier 2012.

Si un critère ou une thématique ne figure pas dans ce document, cela signifie qu'aucune information ou documentation n'a été publiée sur le sujet dans le mois écoulé. Pour chaque critère ou thématique, les informations sont classées par ordre chronologique décroissant et selon leur typologie (juridique en premier, documentaire ensuite).

Si vous souhaitez recevoir cette veille, n'hésitez pas à nous contacter : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr

SOMMAIRE

[Zoom sur...](#)

[Origine](#)

[Sexe](#)

[Précarité sociale](#)

[Etat de santé](#)

[Handicap](#)

[Identité de genre](#)

[Age](#)

[Essaimage des bonnes pratiques](#)

Zoom sur...

- **Projet de recommandation : enquêtes de mesure de la diversité au travail, CNIL**

Projet soumis à consultation publique jusqu'au 13/09/2024,

La Cnil publie le 9 juillet 2024 un projet de recommandation afin "de guider les organismes souhaitant mettre en œuvre des enquêtes de mesure de la diversité, en conformité avec la réglementation européenne en vigueur". Pour s'assurer que celui-ci est complet, compréhensible de tous et répond à l'ensemble des questions que se posent particulièrement les acteurs publics et privés concernés (employeurs, prestataires agissant en qualité de tiers de confiance...), mais aussi salariés et agents publics investis de ce sujet, la Cnil lance une consultation en ligne jusqu'au 13 septembre 2024.

Origine

- **Les descendants d'immigrés s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire**, Philippe Roussel, Insee Première n° 2006, 23/07/2024

Alors que leurs parents occupaient des positions sociales moins qualifiées, les descendants d'immigrés âgés de 35 à 59 ans appartiennent à des groupes socioprofessionnels assez proches de ceux des personnes sans ascendance migratoire directe. Les descendants d'immigrés sont ainsi plus souvent en ascension sociale par rapport à leurs parents. En 2019-2020, les trois quarts des descendants d'immigrés devenus cadres avaient un père ouvrier ou employé, contre la moitié des personnes sans ascendance migratoire. À caractéristiques sociodémographiques comparables, pour chaque groupe socioprofessionnel d'origine, les descendants d'immigrés ont autant de chances de progresser dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire. Pour tous, l'obtention d'un diplôme du supérieur est déterminante pour une mobilité ascendante.

- **Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie : les actes racistes explosent, la tolérance recule**, La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

[Communiqué de presse – 27 juin 2024](#)

[Le rapport](#)

Rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, la CNCDH publie le 34e rapport annuel, dans lequel elle appelle le gouvernement à s'engager réellement dans la lutte contre le racisme sous toutes ses formes.

« Ça ne va pas être possible » : deux boîtes de nuit niçoises accusées de discriminer leur clientèle, Mediapart, 31 juillet 2024, [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Deux mois à peine après les révélations de Mediapart montrant deux discothèques parisiennes discriminant leur clientèle, l'association SOS Racisme met en cause deux nouveaux établissements, situés cette fois-ci sur la Côte d'Azur.

Après plusieurs testings effectués dans la nuit de samedi 27 juillet à dimanche 28 juillet sur cinq établissements à Nice, deux clubs se sont démarqués. Et sont tous deux accusés de discriminer une partie de leur clientèle.

Sexe

- **Bérangère Couillard est nommée présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes**

[Par un arrêté du Premier ministre du 16 juillet 2024](#), publié au Journal officiel du 17 juillet, Bérangère Couillard est nommée membre et présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes,

en remplacement de Sylvie Pierre-Brossolette. Bérangère Couillard a été ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations dans le gouvernement d'Élisabeth Borne, de juillet 2023 à janvier 2024..

Harcèlement sexuel : le Défenseur des droits critique une enquête interne qui n'a pas respecté l'aménagement de la charge de la preuve, AEF dépêche 716382, 13/08/2024 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Le Défenseur des droits, dans [une décision du 11 juillet 2024](#), retient qu'une salariée a subi un harcèlement sexuel et un harcèlement d'ambiance dans le cadre de son activité syndicale. Il reproche à l'employeur sa conduite de l'enquête interne menée après le signalement de la salariée. L'employeur a écarté le harcèlement sexuel au motif qu'aucun "témoin ou preuve" ne le confirmait, exigeant que la salariée établisse le harcèlement alors que l'aménagement de la charge de la preuve (C. trav., art. L. 1154-1) lui impose seulement d'apporter des éléments le laissant présumer.

Précarité sociale

- **Études économiques de l'OCDE : France 2024**

Renforcer l'accompagnement des seniors dans l'emploi, cibler les aides sur les jeunes les plus en difficulté et développer les services d'accueil des jeunes enfants pour renforcer le taux d'emploi des femmes... Telles sont les principales préconisations de l'OCDE dans son édition 2024, des "Études économiques" consacrées à la France, diffusée mercredi 10 juillet 2024.

- **Qui sont les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune ?** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 25/07/2024,

La Dares publie, jeudi 25 juillet 2024, une étude sur le profil des jeunes qui ont signé un contrat d'engagement jeunes. Il s'agit de la première étude donnant ce niveau de détail sur ce contrat, mis en œuvre depuis le 1er mars 2022 par les missions locales et France Travail (ex-Pôle emploi). Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, ou 29 ans pour ceux reconnus travailleur handicapé, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Sont ainsi concernés les jeunes Neet (ni en étude, ni en emploi, ni en formation) et ceux occupant un emploi précaire

- **Niveau de vie et pauvreté en 2022 - Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée**, Laurence Pen, Arnaud Rousset, Insee Première n°2004, 11/07/2024

En 2022, le niveau de vie annuel médian des personnes vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine est de 24 330 euros, quasi stable par rapport à 2021 (-0,1 %). Les niveaux de vie des ménages les plus modestes et les plus aisés varient également peu en 2022. Les indicateurs d'inégalités demeurent ainsi à des niveaux proches de ceux de 2021, parmi les plus hauts observés depuis 1996. L'année 2022 a été marquée par une forte hausse de l'inflation. Plusieurs dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des ménages ont été mis en place tout au long de l'année. Les salariés ont également bénéficié d'une embellie sur le marché du travail. À l'opposé, l'arrêt du versement des dernières aides mises en place pour compenser les interruptions d'activité durant la crise sanitaire, ainsi que la fin de la montée en charge de réformes des allocations logement, ont pesé sur les niveaux de vie. 9,1 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 1 216 euros par mois pour une personne seule. Le taux de pauvreté est resté quasi stable en 2022, à 14,4 %. L'intensité de la pauvreté, mesurée par l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, s'est réduite en 2022.

Etat de santé

- **Une demande en appel de congés payés acquis lors d'un arrêt maladie est possible dans certaines conditions**

Cassation sociale, 10 juillet 2024, n° 22-16.805 AEF dépêche 715837, 26/07/2024 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

La présentation de demandes nouvelles en appel n'est pas admise, à moins que celles-ci poursuivent les mêmes objectifs que celles présentées en première instance. La Cour de cassation, dans un arrêt publié du 10 juillet 2024, juge recevable une demande de congés payés acquis au cours d'un arrêt de travail pour maladie formulée en appel, qui tend aux mêmes fins que les demandes initiales en paiement des congés payés pendant la période d'éviction et d'une indemnité compensatrice au titre des congés payés que l'employeur avait imposé au salarié de prendre sans délai de prévenance.

- **Le licenciement économique d'un salarié malade dont le motif économique n'est pas établi est discriminatoire**

Cassation sociale, 10 juillet 2024, n° 22-16.805 AEF dépêche 715846, 24/07/2024 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Le motif économique du licenciement d'un salarié malade n'est pas établi, lorsque les données comptables sur lesquelles l'employeur s'appuie ne permettent pas d'établir l'existence de difficultés économiques à la date du licenciement. Ces données comptables sont dès lors impropres à établir que la décision de l'employeur est justifiée par des éléments objectifs étrangers à toutes discriminations. C'est ce que retient la Cour de cassation dans un arrêt publié du 10 juillet 2024.

Handicap

- **La scolarisation des enfants en situation de handicap**, ASH, Cahier juridique mis à jour : 05.07.2024 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Les textes, tant nationaux qu'internationaux, consacrent le droit à l'éducation pour tous opposable à l'Etat. Mais en matière de scolarisation des élèves porteurs de handicap, cette garantie n'est pas toujours effective, et les parents s'en remettent aux tribunaux.

- **L'accompagnement renforcé permet de réduire les inégalités dont sont victimes les chômeurs handicapés (France Travail)**, AEF dépêche 716194, 12/08/2024 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Quand ils disposent de mesures d'accompagnement renforcé, 33 % des demandeurs d'emploi ayant une RQTH accèdent à l'emploi au cours de l'année qui suit leur inscription à France Travail. Selon [l'enquête publiée le 26 juillet 2024](#) sur l'accompagnement de ces publics, leur accès à la formation est aussi légèrement supérieur à celui des autres demandeurs d'emploi (25,8 % contre 23,3 %), alors que d'une manière générale, sans mesure spécifique, les chômeurs en situation de handicap accèdent moins rapidement à l'emploi à niveau de diplôme équivalent que les autres.

Identité de genre

- **[Inauguration de la Pride House des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024](#)**, mise à jour 02 août 2024

Lundi 29 juillet 2024, la Pride House au Rosa Bonheur sur Seine ouvrait ses portes. Soutenue par la DILCRAH, sa mission est de promouvoir l'accès au sport sans discrimination et de sensibiliser aux droits des personnes LGBT+.

Age

- **[Le guide des aidants juillet 2024](#)**, Direction des ressources humaines, bureau innovation et action sociale]

En France, près de 11 millions de personnes sont considérées comme des aidants familiaux et soutiennent un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, un handicap, une maladie chronique ou invalidante. Leur nombre ira croissant dans les années à venir : sur le seul champ des personnes âgées, il y

aura trois fois plus de personnes de plus de 85 ans en 2050. En 2030, avec le vieillissement démographique, 1 actif sur 4 aidera un proche confronté à des difficultés liées à l'âge, à la maladie ou à un handicap. La question des aidants est désormais un sujet de société. La DRH des ministères sociaux veut tenir compte de cette situation et permettre aux agents concernés de concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ce guide présente les dispositifs législatifs et réglementaires existants ainsi que l'ensemble des prestations et offres de services mises en place par la DRH pour faciliter la vie des aidants au quotidien.

Essaimage des bonnes pratiques

- **Une maison de la diversité pour les seniors LGBTQIA+ : pouvoir être soi à tout âge**, Club Santé Social, 10/07/2024, [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Une Maison de la Diversité est en cours de construction dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon. Portée par l'association Les Audacieuses et les Audacieux, cet habitat inclusif a pour vocation d'accueillir 14 seniors LGBTQIA+, afin qu'ils puissent vivre dans un environnement solidaire et bienveillant. « Le cœur du projet repose sur la promotion du bien vieillir chez soi, sans perte d'autonomie », explique Christophe Dercamp, coordinateur général de la Maison de la Diversité. La France compte environ 1 million de seniors LGBTQIA+ de plus de 65 ans, dont 90 % sans enfants. 65 % d'entre eux vivent seuls. « Certains peuvent se trouver en situation de vulnérabilité affective et économique », souligne-t-il, précisant que des Audacieux ont connu la pénalisation de l'homosexualité, et donc les discriminations. L'association a notamment été fondée pour créer des habitats qui leur sont dédiés, dans lesquels ils se sentent bien, afin de lutter contre l'isolement social, les discriminations et d'encourager l'estime de soi.

Vous pouvez adresser vos demandes de communication d'articles ou de prêts d'ouvrages ou revues :

- Si vous êtes sur le site Duquesne, directement au CRDM : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr

Horaires d'ouverture du CRDM : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

- Si vous êtes sur un autre site d'administration centrale ou en région, à vos centres de documentation de proximité :
 - [Liste des centres de documentation en administration centrale et en régions](#)

Pour vous abonner à la veille :

- Contactez-nous : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr



Secrétariat général
Direction des ressources humaines



Secrétariat général
Direction des finances,
des achats et des services